

**MAIRIE DE
TREMOLAT**
24510

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 28 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 3

Procurations : 3

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, SCHEID Éric, CHAPALAIN Christian, LASSIGNARDIE Céline.

Conseillers municipaux absents/excusés : FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, ROUX Sonia.

Procurations : MAGIS-TERLOUW Colette à QUEVAL-QUIGNON Florence, LE GOFF Yanick à CHASSAGNE Éric, MAYER Joëlle à CHAPALAIN Christian.

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2024 : unanimité

Monsieur le Maire, avant de passer à l'ordre du jour et au vote de délibérations prévues, informe l'Assemblée de la prise de « décisions du maire » - actes administratifs des dispositions prises, souvent par nécessité, entre deux Conseils Municipaux.

Dans le cas présent et pour donner suite à une demande de la trésorerie, 3 décisions budgétaires portant virement de crédits de chapitre à chapitre ont été prises :

- D2024-01 subvention à l'APCT,
- D2024-02 subvention au Groupe de Secours Catastrophe Français,
- D2024-03 couverture des indemnités et cotisations aux élus.

L'Assemblée prend note de ces décisions.

DEL 2024-10-001 - VENTE VINCENT/FILET – RENONCIATION PRÉEMPTION

Monsieur le Maire rappelle les tensions entre les parties depuis l'usage du droit de préemption par la commune pour un terrain à vocation de parking situé rue Saint Cybard. Pour donner suite à une médiation entre la commune et l'acquéreur de la parcelle, il avait été proposé la mise en place d'une convention d'utilisation de cette parcelle. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention instaurant la mise à disposition dudit terrain afin de permettre le stationnement des véhicules lors de l'organisation d'événements de la commune. L'assemblée prend note de ces informations. Monsieur le Maire demande de délibérer afin de relever le droit de préemption.

Résultat du vote : Pour : 11 – abstention : 0 – contre : 0

Le Conseil, à l'unanimité, valide la suppression de cette préemption et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

DEL 2024-10-002 - ACQUISITION FONCIÈRE – SERVITUDE DE PASSAGE – MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération qui a été votée en 2022 lors de l'élaboration du projet de création de lotissement, il avait été convenu que, avec les propriétaires vendeurs, 3 bornes d'assainissements et électriques soient prises en charge par la commune. Le notaire devait préciser le montant des frais notariés de la commune qui s'élèvent à 1 350 €. Une étude géologique a été rendue obligatoire ; cette dernière a été financée par les vendeurs. Il rappelle que l'appel d'offre de Périgord Habitat est toujours en cours. Périgord Habitat sollicite la commune pour compléter leur apport de fonds propre pour la construction du lotissement. Après négociation, Monsieur le Maire informe que, les propositions faites, au frais de la commune sont ramenées à l'installation de 2 tabourets pour l'assainissement et 2 plots pour l'électricité dans le cadre de la création des réseaux du futur lotissement. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Résultat du vote : Pour : 11 – abstention : 0 – contre : 0

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa transmission aux services de l'État, le cas échéant.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette prise en charge.

DEL 2024-10-003 - CONVENTION ASA/MAIRIE – MISE À DISPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de nombreuses années, l'ASA emploie la secrétaire de mairie par le biais d'un accord verbal direct entre les 2 parties. La trésorerie a signalé qu'une prise de convention officielle entre la Mairie et l'ASA est obligatoire pour le versement de l'indemnité de la secrétaire concernée. C'est la mairie qui versera la rémunération de l'agent sur la base de son grade et l'ASA remboursera ensuite la mairie par le biais d'un titre au compte 70848. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour la prise de cette convention.

Résultat du vote : Pour : 11 – abstention : 0 – contre : 0

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette convention.

Comptes-rendus commissions

Monsieur Christian ROUGIER, Conseiller Municipal, informe que le dossier qui lui avait été confié concernant la remise en état de la Croix de Rocamadou est clos. La croix a été remise en état et réinstallée le 19 octobre 2024. Il faut maintenant penser à prévoir la bénédiction.

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Christian CHAPALAIN, lors d'un précédent Conseil Municipal concernant l'effectif d'agents employés par la commune. Il rend compte du travail de recherche de la secrétaire de mairie auprès de 13 communes équivalentes en population à Trémolat.

En comparaison avec ces 13 communes et pour celles offrant des services similaires à Trémolat, Trémolat se situe dans la partie haute en termes d'agents administratifs et en ETP (équivalent temps plein). Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre connaissance du tableau récapitulatif qui leur sera envoyé et de réfléchir à la manière dont la commune pourrait gagner en effectifs et en nombre d'heure de travail.

Madame la 1ère Adjointe rend compte de la commission communication qui a eu lieu le 17 octobre.

- Dans un premier temps, il a été décidé de répartir les différentes informations selon les différents modes de communication (Site internet, Panneau Pocket, Facebook et alerte citoyens).
- Dans un second temps, la commission a travaillé sur l'élaboration du prochain bulletin municipal.

Madame la 1ère adjointe résume les différents articles qui paraîtront dans l'Écho du Cingle qui devrait être diffusé à partir de la mi-décembre et demande à l'assemblée si d'autres sujets pourraient être évoqués.

Pour finir, elle informe de sa réunion en visio tenue le 17 octobre avec le Réseau des Communes, Plateforme qui héberge le site internet de la commune. Elle informe que le Réseau des communes a changé de plateforme qui s'appelle maintenant NEOPSE et qu'il faudrait rediriger le site internet assez rapidement car le site de la commune n'est actuellement plus sécurisé.

Au vu du nombre de pages assez importants sur le site de notre commune, le prix de la migration pourrait être assez important, mais nous avons la possibilité de le faire nous même à moindre coup. Un gros travail de réduction de pages est à prévoir. Madame Céline LASSIGNARDIE, Conseillère Municipale, se propose d'aider à ce travail. Une fois, cette approche faite, nous pourrions alors voir pour choisir une nouvelle maquette et une nouvelle arborescence pour le site internet.

QUESTIONS DIVERSES

Décorations de Noël :

Monsieur le Maire informe que le sapin qui ornera la place a été commandé. Concernant la décoration, l'Assemblée, dans sa majorité, est d'accord pour dire qu'il faudrait mettre des guirlandes lumineuses et qu'il illumine la place. Il ne faut pas mettre de guirlande ou de boules qui sont souvent dégradés par l'humidité. Monsieur MATHIOTTE, 2ème adjoint, informe qu'il y a toujours le sapin en fer qui avait été acheté il y a 4 ans qui ne sert plus, l'assemblée est d'accord pour le mettre devant l'épicerie. Concernant l'installation des illuminations le rendez-vous est prévu. Madame la 1ère Adjointe demande s'il est possible cette année de mettre la guirlande afin d'illuminer l'église.

Événements à venir :

- **Cérémonie du 11 Novembre à 11h30** : même organisation que d'habitude. Pierre prévoit le verre de l'amitié qui se déroulera en salle de motricité. La gerbe est commandée mais pour les prochaines commandes il faudrait peut-être envisager de changer de fournisseur.

- **Marrons et vin chaud** le 06 décembre à partir de 17h30 : l'organisation est planifiée. Monsieur le Maire souhaiterait profiter de cet événement pour faire comme une petite "inauguration" de l'épicerie du village. Après discussion de l'Assemblée et en présence du Président de l'association dans le public, il est convenu que l'épicerie restera ouverte exceptionnellement dans la soirée afin que les personnes présentes sur la place puissent s'y rendre. Il est important de le noter sur l'affiche qui sera communiquée.

- **Repas des Aînés** 14 décembre à 12h le Grenier : Monsieur le Maire informe que le bureau a cette année choisi d'organiser un repas pour les aînés en remplacement des colis de Noël. Les invitations ont été envoyées, les devis des traiteurs sont en attente de réception mais il est déjà compliqué de pouvoir bénéficier du service à cette date. Il est rappelé que les administrés ne souhaitant pas ou ne pouvant pas être présents ce jour-là, se verront offrir un colis de Noël comme les années précédentes ; ce dernier sera disponible en mairie sur la dernière quinzaine de décembre. Le secrétariat est dans l'attente des réponses afin de pouvoir organiser le transport des aînés si besoin. L'animation est trouvée. Madame la 1ère Adjointe fait le point des élus présents ce jour-là.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47
Prochain Conseil Municipal le vendredi 29 novembre 2024 à 20h30
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire
Éric CHASSAGNE



La secrétaire de séance
Florence QUEVAL-QUIGNON